

La formation professionnelle en question.

Dans UCP Flash n°473 nous vous avons fait part de nos premières impressions sur la mise en œuvre à la ville de Paris de la formation professionnelle tout au long de la vie issue de la loi de modernisation de la fonction publique. Depuis, deux réunions préparatoires à la concertation indispensable à l'établissement d'un protocole d'accord se sont déroulées à la DRH.

Au cours de la première rencontre bilatérale avec Philippe SANSON, l'UCP a redit son regret quant au manque de dialogue préalable et a interpellé la DRH sur la mise en place du DIF, notamment en ce qui concerne les préparations à concours, pour lesquelles certaines dispositions ont d'ores et déjà été prises sans concertation avec les organisations syndicales. Nous avons rappelé notre attachement au principe de la décharge de service, ainsi que le décret d'application de la loi, afin de maintenir l'offre de qualité actuellement proposée aux agents que ne satisfait pas le DIF.

Des précisions quant aux grands axes en matière de politique de formation ont à nouveau été demandées ainsi qu'un bilan détaillé de la formation qui n'a toujours pas été communiqué.

La question du budget a également été abordée et l'UCP a dénoncé la faiblesse de l'augmentation prévue face aux nombreuses formations nouvelles que les réorganisations municipales en cours (DA, CSP, déconcentration) ne manqueront pas de générer. Ceci d'autant plus, que les nouveaux outils de formation proposés aux agents (VAE, RAEP, bilan de compétence, etc.) ainsi que le versement d'une allocation pour les formations suivies hors temps de travail, ne pourront être utilement mis en œuvre que dans le cadre d'une offre diversifiée, égalitaire pour tous les corps et toutes les filières, permettant, outre la qualification et l'évolution professionnelle, une véritable mobilité interne et externe et le développement de projet de changement, qu'il s'agisse de reconversion ou de reclassement.

Favorable à la mise en place d'un comité de suivi paritaire, l'UCP a souhaité que celui-ci permette de mesurer l'impact de l'accord sur la formation des personnels tant au niveau des compétences professionnelles qu'en matière de promotion individuelle et, qu'à l'issue d'un bilan d'étape, des amendements puissent être apportés.

La seconde réunion s'est tenue le 9 avril avec l'ensemble des organisations syndicales afin de procéder à une première restitution des rencontres bilatérales.

Michel YAHIEL, qui a replacé la formation en haut des préoccupations des ressources humaines, s'est prononcé en faveur d'un travail méthodique qui permettra de trouver, avec chaque organisation syndicale, des points de regroupement quant à la passation d'un accord, les moyens à mettre en œuvre et les orientations à définir. Sans pour autant ignorer les contraintes d'un calendrier qu'impose la mise en place rapide des nouveaux mécanismes, et notamment du DIF, il s'est montré favorable à une démarche fondamentale et réfléchie qui devrait permettre l'aboutissement des négociations à la fin de l'année.

La DRH ayant informé les participants que des positions communes s'étaient dégagées des rencontres bilatérales, l'ensemble des organisations syndicales, dont l'UCP, a demandé qu'en soit communiquée la synthèse afin de disposer d'une base de travail constructive.

L'UCP a réaffirmé son souhait que le nouveau décret, et notamment la mise en place du DIF, ne constituent pas une régression sociale par l'application rigide de ses dispositions, mais au contraire, qu'en soient exploitées toutes les ouvertures données par ses rédacteurs afin que la formation professionnelle tout au long de la vie soit un atout supplémentaire dans la carrière des agents.

La première négociation se déroulera le 7 mai prochain sous la présidence de Maïté ERRECART et nous vous rendrons compte de l'évolution de ce dossier.

CTP de la DF : les syndicats votent non...

Le comité technique paritaire de la Direction des Finances, qui siégeait le 8 avril, avait à se prononcer sur le projet de création de la direction des achats et des CSP comptables. Les quatre organisations syndicales, dont l'UCP, représentées dans cette instance, ont exprimé des préoccupations communes :

- un manque manifeste de concertation avec les syndicats et les personnels concernés par ces réformes,
- de fortes incertitudes quant à la situation des agents qui rejoindront ces nouvelles structures mais surtout de ceux qui n'y trouveront pas leur place,
- une parcellisation des tâches au sein de la chaîne comptable peu motivante,
- une répartition des rôles entre la DA et les directions insuffisamment définie,
- des conditions d'accueil peu satisfaisantes, du fait de l'éclatement sur plusieurs sites.

Tout en affirmant leur accord sur les grands objectifs de ces réformes, les organisations syndicales ont indiqué que de trop nombreux points restaient à préciser et que de ce fait, le calendrier proposé ne paraissait pas adapté. Elles ont par ailleurs dénoncé la publication annoncée des fiches de poste correspondantes, alors même que ces structures ne seront pas officiellement créées avant le CTP central de fin mai. Les syndicats ont donc voté contre ces deux dossiers, en demandant que de véritables discussions soient ouvertes, afin de lever les incertitudes et de répondre aux inquiétudes des personnels.

CHS de la DAC : un début d'ouverture dans un contexte difficile.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles s'est tenu le 8 avril avec les représentants de 3 organisations syndicales dont l'UCP.

Depuis l'automne 2008, ce CHS n'a pu se réunir, d'abord pour cause d'élections professionnelles (l'administration ayant décidé d'interrompre les travaux de cette instance jusqu'à la désignation des nouveaux représentants du personnel), puis ensuite parce que les organisations syndicales, dont l'UCP, ont décidé de ne pas siéger le 13 janvier au motif que l'ordre du jour fixé par le Président ne prenait pas en compte la totalité des points qu'ils avaient soulevés, qui reflétaient pourtant l'ensemble des préoccupations et inquiétudes des agents de cette direction en matière d'hygiène et de sécurité.

Un courrier, adressé la veille du CHS à l'ensemble des représentants du personnel, par Christophe GIRARD, adjoint au Maire chargé de la culture et président de cette instance paritaire, a semblé être un début d'ouverture à prendre en compte ; celle-ci devrait se poursuivre le 29 avril, lorsqu'il recevra les organisations syndicales.

En début de séance l'UCP a fait une déclaration pour rappeler sa position, ayant été cosignataire par deux fois de courriers remis au Président, regrettant que des sujets soient encore écartés et renvoyés pour certains à un prochain CHS Central, à l'automne 2009. En effet même si, par exemple, la problématique des ondes électromagnétiques dépasse le cadre de la DAC, on ne peut ignorer que les personnels de cette direction sont particulièrement concernés au quotidien par toutes ces nouvelles technologies. L'UCP a de nouveau demandé que toutes les situations de « souffrance au travail » soient réellement prises en compte et que le droit de retrait puisse s'exercer.

L'UCP reste fidèle à ses positions et sera vigilante sur tous ces dossiers. Nous avons accepté de siéger pour marquer que notre responsabilité vis-à-vis des personnels est importante et que si une ouverture se dessine, si minime soit-elle, nous devons en prendre acte pour tenter de débloquent une situation conflictuelle et pénalisante pour tous depuis trop longtemps.

Quant à la proposition faite par Christophe GIRARD, en fin de séance, d'échanger sur les points qui avaient été soustraits de l'ordre du jour, l'UCP a rappelé que l'importance de ces sujets ne permettait pas de les aborder en si peu de temps et en l'absence de toutes les organisations syndicales représentatives de la DAC.

CAP N° 24 des Médecins : négociation réussie.

Premier succès du nouveau Syndicat des Médecins des Administrations Parisiennes UCP/UNECT Ville de Paris :

Face aux difficultés croissantes de recrutement, en raison du déficit d'attractivité des carrières en comparaison avec les collectivités voisines, des médecins ont créé un syndicat professionnel spécifique, rassemblant titulaires et non titulaires, de toutes les administrations parisiennes, médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages-femmes.

Laurent BEUGNET, médecin de prévention, en est le président, Sylvie LARNAUDIE, chef du bureau des vaccinations, la vice-présidente et Michèle BARTHE, radiologue dentaire, la secrétaire générale.

A l'ordre du jour de la CAP du 10 avril, tous les agents remplissant les conditions statutaires pour passer de la deuxième classe à la première classe ne figuraient pas sur le tableau d'avancement (9 seulement sur les 15 promouvables), introduisant de fait un ratio promus/promouvables inférieur à celui de 100% fruit de la négociation, acté par arrêté du Maire du 20 décembre 2006.

Face à cette restriction incompréhensible, notre syndicat a adressé le 10 mars dernier un courrier à Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines.

De surcroît, en concertation avec l'autre organisation syndicale représentative chez les médecins, les élus étaient résolus à ne pas siéger.

En réponse à ce courrier, Maïté ERRECART a pris en compte la demande tendant à promouvoir la totalité des agents remplissant les conditions, et précisé par lettre du 7 avril, accepter « un maintien à 100% du ratio promus/promouvables au titre de l'année 2009, pour le passage de la deuxième classe à la première ». Dès lors, la CAP a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

L'UCP note avec satisfaction que Maïté ERRECART a su être à l'écoute, ce qui sera interprétée par la profession tout entière comme un signe positif et devrait permettre de poursuivre sereinement les négociations ayant pour objectif de recruter les médecins dont la collectivité parisienne a besoin.

Nouveau bureau du STP.

Le Syndicat des Techniciens de Paris, réuni en conseil d'administration le 7 avril 2009, a renouvelé son bureau :

Président : Pascal CALAMIER, vice-président en charge des techniciens supérieurs : Alain BORDE, vice-président en charge des dessinateurs : Jean-Lou PAYMAL, Secrétaire : Laurence CADET, secrétaire adjoint : Thierry VACHER, trésorier : Alain GORGET, trésorier adjoint : Frédéric MICOUD.

Pascal CALAMIER, actuellement Technicien Supérieur Principal à la Section de l'Eclairage Public de la DVD, a débuté sa carrière à la Sous Direction du Permis de Construire à la DCL en tant que contractuel technicien puis en qualité de Dessinateur.

C'est en tant que délégué d'élève de la première promotion des techniciens supérieurs, formée dans les Ecoles Nationales des Techniciens de l'Equipement, qu'il met à profit ses relations avec le STP afin d'obtenir de la Ville la pérennisation des indemnités de stage pour l'ensemble des TS élèves, alors que celle-ci s'y opposait. Un goût pour la défense des intérêts collectifs qu'il poursuit en tant que secrétaire du Syndicat des Techniciens de Paris depuis son retour à la Ville en 1998, et aujourd'hui comme président.

CAP n° 6, architectes voyers.

La précédente parution d'UCP Flash (n° 475), vous indiquait les nominations prononcées par certaines CAP, dont la n° 6, celle des architectes voyers.

Cette CAP avait à examiner, outre les nominations, un dossier « relatif à l'intégration dans le corps des architectes voyers de 5 agents non titulaires exerçant les fonctions de paysagistes ». La Section syndicale des architectes voyers du syndicat des cadres techniques (UCP) avait à plusieurs reprises demandé le retrait de ce dossier, compte tenu des dispositions prises unilatéralement par le Conseil de Paris par la délibération DRH 2008-27 modifiant le statut des Architectes voyers et instituant du même coup une forte inégalité dans les conditions d'accès au corps et d'avancement. De ce fait, la modification statutaire qui inclut cette possibilité d'intégration fait actuellement l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par le Syndicat des Cadres Techniques. Maïté ERRECART, présidente de la CAP, a accédé à la demande des représentants élus des Architectes Voyers, en précisant que ce retrait restait valable tant que le TA n'aurait pas statué sur le recours du SCT. Elle a par ailleurs invité la DRH à entamer des discussions avec la SSAV dans l'optique de maintenir une logique d'ouverture du corps à d'autres spécialités, notamment les paysagistes.

Nominations et promotions.

Nous continuons la publication des nominations prononcées par les récentes CAP.

CAP N° 24, médecins et biologistes.

Nominations au grade de médecin hors classe.

Eva AMEISEN (DASES), Véronique BADIÉ (DASES), Brigitte BARTHEL (DASES), Marie-Claude BONNEFOI (DFPE), Françoise DANZON (DFPE), Laurence DESPLANQUES (DFPE), Gisèle MIGNE (DASES), Marie-Claude WARDE (DASES).

Nominations au grade de médecin de première classe.

Isabelle ARMINJON (DFPE), Frédérique BLACKWELL (DASES), Valérie COCHOIX-CHEL (DASES), Valérie COUDERC (DFPE), Valérie FRELAUT (DFPE), Armelle GUILLOTIN (DASES), Corinne HAUTOIS (DFPE), Isabelle HESTIN (DFPE), Jamila KHALED-RIZKI (DASES), Maryem KETTANI (DFPE), Béatrice LAQUIERRIERE, Sylvie REY (DFPE), Claire VILLEMIN (DFPE).

CAP N° 41, techniciens supérieurs.

Nominations au grade de technicien supérieur en chef.

Radanisoa ANDRIATIANA (DPA), Philippe BERTRAND (DPA), Gilles CANOT (DVD), Abdelkader CHERIFI (DASCO), François COUREAU (DALIAT), Brigitte COURTIADÉ (DVD), Philippe GOISLARD (DEVE), Marc HUTINET (DPE-BR), Luc LACHAUME (SAGEP), Eric MAILLEBUAU (DVD), Philippe MASSON (DPE), Bernard MICHEL (DU), Christian MITOUT (DU) Christophe ROSSI (DJS).

Nominations au grade de technicien supérieur principal.

Jérôme BLANCHET (DU), Alain BORDE (DEVE), Christophe CONNEAU (DSTI), Thierry FLAVIUS (DPA), Dominique GRELET (DPE), Evelyne PERNET (DPE), Philippe PETITHOMME (DVD), Martine ROUSSET (DAC) Dominique SEGALA (DVD).

CAP N° 43, dessinateurs.

Nomination au grade de dessinateur chef de groupe 1ère classe.

François MENDES DE JESUS (DPE).

Nominations au grade de dessinateur chef de groupe 2e classe.

Geneviève DOYEN (DEVE), Valérie FROMENT (dét.), Sandrine HINAUX (DVD), Stanislas ROBERT (DPA).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45